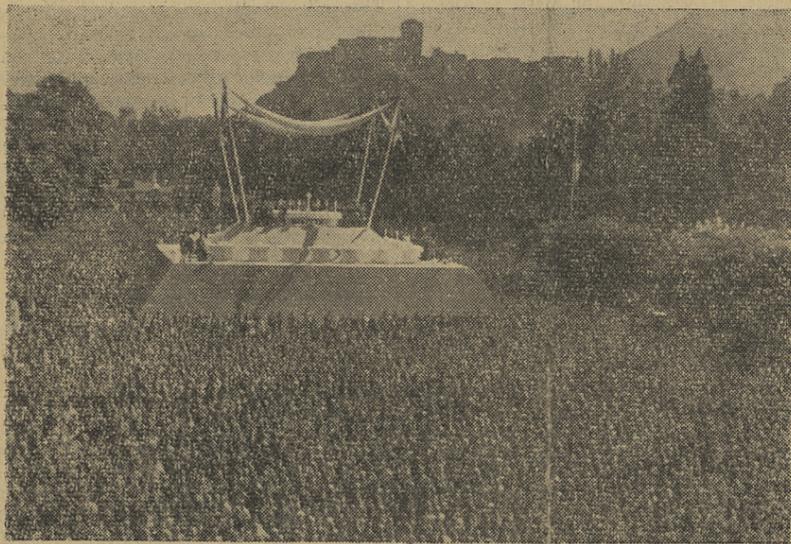


# POUR NOUS

ORGANE FRATERNEL DU STALAG VI A

SEPTEMBRE-OCTOBRE - N° 12-13

## 350 VI A se sont rencontrés... A LOURDES



Quelle bonne aubaine que cette rencontre des Anciens P. G. à Lourdes, dans un esprit de grande fraternité, qui reste notre plus grand souvenir de ce pèlerinage de reconnaissance. Nous étions là bien 10.000, représentant tous les âges de la captivité, unis dans une amitié que nous n'avions peut-être jamais connue. Fidèle à notre promesse, nous avons remercié, pour notre liberté recouvrée, et unissant dans notre reconnaissance tous ceux qui n'ont pas pu tenir cette promesse...

Le VI/A était bien représenté, Emile LAGACHE, celui qui était l'ami de tout le monde, TILLETTE, dit « Zéphir », notre premier chef de la P.U., avec son bon sourire... Claude SOUHET, celui qui présidait au sort de la « Salle des Entrées »... GUYAT, ah ! celui-là, il n'avait plus de biscuits à nous distribuer, c'est forcé il avait tout donné au camp... ROUBLOT, le cher policier, mais il avait oublié son sifflet, la prochaine fois il l'aura... DE SAULIEU, qui propose une grande rencontre VI/A.

L'an prochain, et pourquoi pas ?... MAURICE, le coiffeur au sang-froid, qui faillit faire étouffer GUELRICH plus d'une fois par ses réparties... avec l'inséparable POUDOUX, qui a remis ça... TONTON CURE (l'abbé Sireau), mais chut, pas d'émotion, il a le cœur fatigué, ce qui ne l'empêche pas d'aimer les émotions fortes en barque sur le lac de Gaube, et les montées rapides.

Marcel MEYRIEUX qui, ne le dites pas surtout, c'était défendu — avait amené sa sympathique épouse... Et votre « Curé chez les Géfangs » qui a, paraît-il, un pied dans l'étrier... MAXIME, l'organiste, MELUN, le sacristain... MONNET, du 157 F... DELPRAT, sans sa barbe, Albert de la BAU... KIE, et un grand nombre d'autres, sans oublier nos chers malades — ils étaient cinq — et aussi Mme PRU-NEAU, la femme de notre camarade décédé au 664 F., à Herne, qui se dévoue à notre Amicale. Tous, nous nous sommes retrouvés autour du grand autel pour remercier Notre Dame, pour la liberté retrouvée, et l'après-midi après de la lettre A dans le grand camp du retour.

Quelle belle amitié nous avons manifestée les uns pour les autres. C'était

l'ambiance de Lourdes qui voulait ça, sans doute, mais comme nos cœurs battaient à l'unisson, de la même joie de se retrouver libre, en civil, nous faisant part de nos espoirs, de nos soucis, de nos consolations, etc...

L'Aumônier donna connaissance d'une lettre de Bernard LACROIX empêché d'être au milieu de nous, et dit à tous combien il était nécessaire et bon de se revoir pour resserrer notre amitié, la rendre plus effective à l'avenir. Cette amitié, qui fut notre force dans les barbelés, qui est faite d'union, c'est la leçon de Lourdes 46. C'est le mot d'ordre que nous laissa Mgr THEAS, ancien déporté. Il faut que ce soit notre réalisation de demain. On cherche de tous côtés à nous diviser. Il faut que nous cherchions par tous les moyens à nous unir davantage. A mesure que s'éloigne le cauchemar de la captivité, et que s'estompent nos souvenirs, à mesure que la vie quotidienne, avec tous ses soucis nous étirent davantage, nous aurions tendance à nous ignorer.

Ce serait une faute de notre part, et notre captivité serait du temps perdu au moins en partie. Ne gaspillons pas notre acquis. Lourdes 46 a prouvé que notre souvenir nous a resserrés. Lourdes 46 est un point de départ... le point de départ d'une amitié plus forte, d'une amitié qui sait se réaliser par des faits concrets dans la vie de tous les jours, par l'entraide de tous les « VI/A » pour la lutte de demain.

UNIS COMME AU CAMP...

UNIS COMME A LOURDES...

Ce n'est pas un rêve... Ce sera une réalisation de chacun.

A. JAGUÉLIN,

Ancien Aumônier général du camp.

Une cérémonie religieuse aura lieu le 2 novembre, en l'église de la Trinité, à 10 h. 30, pour nos camarades décédés en captivité. Nous faisons appel à tous pour que cette manifestation ait une certaine solennité, et nous espérons que vous viendrez le plus nombreux possible.

## Activité sociale de l'Amicale

Il n'est pas un numéro de « POUR NOUS » qui ne rappelle la nécessité pour l'Ancien VI/A soit, d'adhérer à l'Amicale, soit de renouveler sa cotisation.

Jusqu'ici, toutefois, et nos adhérents nous en sauront gré, nous n'avons pas lancé « l'appel au portefeuille ».

Si nous désirons ardemment voir grossir nos rangs, c'est autant animé par le désir de créer entre nous une plus grande amitié, que d'apporter aux déshérités de notre famille des secours substantiels.

Quelles ont été, sur ce plan, nos réalisations depuis le début de l'année en cours.

345.600 francs ont été envoyés sous forme de secours mensuels à nos veuves et orphelins, soit une moyenne de 28.800 francs par mois.

Des colis gratuits de friandises et objets d'usage courant ont été adressés, soit 150.

50 colis aux veuves secourues.

Le courrier quotidien, assez volumineux, puisque une moyenne de 20 lettres est reçue chaque jour, nous permet de déceler des cas particulièrement dignes d'intérêt.

Les secours exceptionnels à ces camarades malheureux s'élèvent environ à 4.000 francs par mois, soit 48.000 fr.

Nous adressons en outre un colis gratuit dès qu'un de ces cas nous est signalé.

Le rassemblement de Lourdes nous a permis de prendre contact avec un certain nombre d'allongés qui, moins heureux que la plupart d'entre nous, demeurent voués à l'immobilité dans la souffrance.

Ceux-là ont payé cher leur captivité, ce sera l'une des tâches les plus urgentes à accomplir que de leur apporter le plus d'adoucissement possible dans leur détresse.

Tous nos camarades hospitalisés, ceux également qui ont pu rejoindre leurs familles mais atteints gravement, attendent de nous soit le réconfort de visites, soit l'aide pécuniaire qu'ils ne peuvent attendre des Pouvoirs publics.

C'est vers nous qu'ils doivent se tourner en toute confiance.

Pour les premiers, nous nous efforçons de créer la visite des malades dans les hôpitaux et Sanas. Avec la joie d'avoir près de soi un ami qui comprend et partage sa détresse, c'est un peu de rançœur qui s'en va remplacé par la consolation de ne pas être abandonné.

Pour nous permettre de faire tout notre devoir, ne vous étonnez donc pas si notre insistance est grande à demander à tous les Anciens VI/A de nous aider.

L'Amicale est l'œuvre de tous et non pas celle d'un clan groupant quelques isolés.

Quelle que soit votre condition sociale, habitant des villes ou de la campagne, aidez-nous à étendre chaque jour davantage notre action.

Amitié, Solidarité, telles doivent être nos consignes.

Le Comité.

## ADHÉRENTS !

N'oubliez pas  
d'adresser le  
montant de vos  
Cotisations 1947

A L'AMICALE  
DU STALAG VIA

C/C Postal PARIS 5450-38

## Je pense à toi mon cher Paris

Dans notre enclos de barbelés  
Nous pouvons, la journée entière,  
Nous souvenir des jours passés,  
Des jours heureux vécus naguère  
Dans cette ambiance étrangère  
Chacun louange son pays...  
Si mon voisin pense à sa terre  
Je pense à toi mon cher Paris.

J'évoque tes coins familiers  
Et j'en suis le thuriféraire.  
Moulin, cabarets, escaliers,  
Séjour des muses chansonniers,  
Voici Montmartre qu'on révère,  
Quartier Latin, Boul'Mich, Cluny  
Où l'on se rit de la misère...  
Je pense à toi, mon cher Paris.

Livres que j'aime à feuilleter,  
Voici les Quais et leurs libraires,  
La fière proue de la Cité,  
Notre-Dame, bijou de pierre,  
Et Belleville, et la Glacière,  
Bastille et Faubourg Saint-Denis,  
Le Tabac, le Bougnat, la Crémère...  
Je pense à toi, mon cher Paris.

ENVOI

Avec la femme qui m'est chère  
La vie à deux sera sans prix  
Dans ton enceinte hospitalière...  
Mon vieux Paris, mon cher Paris.

R. DALBAN.

## COMPTE RENDU DE LA RÉUNION des 14 et 15 septembre 1946

Le 14 septembre, l'UNION DES AMICALES DE CAMPS s'est réunie en congrès 68, rue de la Chaussée-d'Antin, sous la présidence de M. Gérard PERROT.

La question à débattre était la fusion de l'UNION DES AMICALES avec la Fédération.

Après lecture et exposé du texte par M. PERROT, une controverse s'engage entre le Président et les délégués des différents Stalags et Oflag.

Le projet présenté par M. PERROT, jugé inacceptable, fut repoussé à une large majorité.

Une Commission chargée de présenter un contre-projet fut nommée et la réunion portée au lendemain.

Le 15, notre camarade LORMEAU, du XVII/A, rapporteur de la Commission, présenta avec beaucoup d'habileté le contre-projet élaboré la veille et ainsi conçu :

ARTICLE PREMIER. — L'UNION NATIONALE DES AMICALES DE CAMPS adhère à la FEDERATION NATIONALE DES P. G.

Une Commission Nationale des Amicales de Camps est instituée au sein de la Fédération ; elle est composée des membres du Bureau de l'Union et des membres de la Commission d'Unité désignés par la Fédération.

Elle est chargée de toutes les questions concernant les Amicales de Camps et coordonne toutes leurs activités.

ART. 2. — Les Services communs à l'Union et à la Fédération seront fondus. Tous les doubles emplois seront supprimés.

ART. 3. — Les Congrès nationaux fixeront les parts des cotisations que l'Union nationale devra verser chaque année, par membre, à la Fédération. Cette part, pour les Amicales, ne de-

vra pas être supérieure à celle des Associations départementales.

ART. 4. — Un modèle identique de carte d'adhérent sera émis tant par l'UNION NATIONALE DES AMICALES DE CAMPS que par l'Association départementale et vendu à leurs profits respectifs.

La carte portera pour les Amicales : FEDERATION NATIONALE DES P. G. et, en sous-titre, « Amicale du Stalag ou Oflag... ».

ART. 5. — La Fédération envisagera dans son budget, un chapitre « Dépenses » pour assurer le fonctionnement de la Commission Nationale des Amicales de Camps.

Le scrutin ouvert donna : pour l'adoption du contre-projet, 127 voix contre 11, abstentions 23.

A l'issue de la réunion, M. Gérard PERROT qui, la veille, avait déjà manifesté le désir de quitter la présidence de l'Union des Amicales de Camps maintint sa démission en dépit de l'insistance affectueuse d'une grande partie des délégués.

Le Bureau est donc constitué comme suit :

Président : SEYDOUX René (Oflag IX/C) ;

Vice-Présidents : TOUCANE Julien (Stalag XII/B) ; LAGACHE Emile (Stalag VI/A, Fédération des Amicales du Nord) ;

Secrétaire général : PROVOT-LE MOINE (Stalag II/B) ;

Trésorier : MARCHAND Louis (Stalag IV/D) ;

Trésorier adjoint : GLOTIN Jean (Oflag II/B) ;

Délégués : CADOUX Maurice (Stalag X/A BC) ; HARBY Jean (Oflag IV/D) ; GUERIN André (Oflag XVII/A) ; FLOQUET Max (Stalag VIII/C) ; BERTHIOT Roger (Stalag III/C).

## PARIS (Section Ile-de-France)

MONTGERON, 22 septembre (de notre envoyé spécial) :

La forêt de Sénart, par ce dimanche, rappelant plus le printemps que l'automne, a connu une animation inusitée. Cependant aucun crime n'avait été commis, aucune découverte mystérieuse enregistrée.

Il s'agissait seulement d'une réunion d'Anciens VI/A venus se retremper dans une atmosphère de franche camaraderie et d'air pur.

Déjeuner sur l'herbe par petits groupes, le rutabaga ne figurait pas au menu. Jeux divers émaillés de cris variés où jeunes, moyens et vieux s'en donnèrent à cœur joie.

La salle municipale nous accueillit ensuite aux accents du dernier swing très enlevé.

Là encore, tous rivalisèrent d'ardeur et j'en connais plus d'un qui « mouilla sa chemise ».

Chansonniers, partie musicale, aidés du buffet permirent aux danseurs de reprendre des forces.

Merci à tous nos camarades d'être venus si nombreux et merci aux camarades de Montgeron qui nous ont accueillis si fraternellement.

VI/A qui êtes allés à Lourdes et qui désirez garder présent les beaux souvenirs de ces grandes journées, l'Amicale vous informe qu'elle peut vous fournir les photos du pèlerinage.

La série de 6 photos 12 x 17,5 : 100 francs.

Envoi contre remboursement, port en sus.

\* \* \*

### PHOTOS DE LA LIBERATION

#### AVIS AUX RETARDATAIRES

Il reste à l'Amicale quelques photos de la Libération. Hâtez-vous... il n'y en aura pas pour tout le monde.

# NOS STATUTS

La nécessité de procéder à l'élection du président de l'Amicale, l'organisation des sections de province et la refonte du Comité directeur nous ont amené à vous proposer la modification de trois articles des actuels statuts de l'Amicale.

Nous aurions de grosses difficultés pour organiser un congrès dans la période actuelle, aussi nous avons pensé qu'il était plus rationnel de procéder par correspondance à l'approbation des nouveaux statuts.

Après avoir pris connaissance du texte ci-dessous, établi en plein accord avec les sections de province constituées, nos adhérents voudront bien nous faire connaître leur avis en utilisant le bulletin de vote annexé au journal.

Il vous suffira de rayer l'une des deux mentions et de nous retourner d'urgence ce bulletin après l'avoir signé : 47, rue de la Victoire, Paris (9<sup>e</sup>).

## Statuts actuels

### ART. VIII

Comité directeur : L'Association est dirigée par un Comité directeur élu pour deux ans par l'Assemblée générale. Le Comité se compose : d'un Président, de deux vice-présidents et de douze membres répartis en Commissions. Le président et les deux vice-présidents sont désignés nommément par l'Assemblée générale. Le Comité directeur est aidé dans sa tâche par un secrétaire général appointé et de un ou plusieurs employés de bureau. En cas de vacances dans le Comité, celui-ci y pourvoira, sauf à demander la validation par la plus prochaine Assemblée générale. La durée du mandat des nouveaux membres est la même que celle de ceux qu'ils remplacent.

### ART. IX

Réunion du Comité directeur. — En principe, le Comité directeur se réunit sur convocation du président au minimum une fois par mois.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents. En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante. Tout membre du Comité directeur qui, sans motif valable, n'aura pas assisté à trois réunions consécutives, peut être considéré comme démissionnaire.

Le secrétaire général tient à jour un registre sur lequel sont consignés les procès-verbaux de séances, les procès-verbaux sont signés par le président et le secrétaire général après approbation du Comité directeur.

### ART. XIII

Règlement intérieur. — Un règlement intérieur est établi par le Comité directeur qui le fait approuver par l'Assemblée générale.

Il fixe les divers points non prévus aux statuts et notamment l'organisation des sections de province.

## Texte proposé

### ART. VIII

Comité directeur. — L'Association est dirigée par un Comité directeur.

Le Comité directeur se compose du président de l'Amicale, d'un ou plusieurs vice-présidents, des présidents et correspondants de Section et d'un Bureau.

Le président de l'Amicale est élu pour deux ans par les présidents de Section, mandatés à cet effet par leurs bureaux respectifs.

Le président de l'Amicale choisit les vice-présidents et les membres de son Bureau, qui doivent recueillir au moins 80 % des voix des bureaux de sections, à l'agrément desquels ils sont soumis.

Le Comité directeur peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres.

Les fonctions de membres du Comité directeur sont entièrement bénévoles.

Le Comité directeur peut être aidé dans sa tâche par un ou plusieurs employés de bureau appointés.

Le président de l'Amicale est révoquant à tout moment par une décision prise à la majorité absolue des voix des présidents de sections existantes, mandatés à cet effet par les Bureaux respectifs.

Dans le cas de vacances aux fonctions de président, l'Amicale est présidée provisoirement soit par l'un des vice-présidents ou, à défaut, par le président de la section qui groupe le plus d'adhérents.

De nouvelles élections doivent avoir lieu dans les trois mois.

### ART. IX

Réunions du Comité directeur. — Le Comité directeur se réunit aussi souvent qu'il est nécessaire, sur convocation du président et au minimum une fois par mois.

Ces réunions peuvent avoir lieu au siège de l'une quelconque des sections de Paris ou de province.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou dûment représentés.

En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.

Les sections peuvent voter par l'intermédiaire de leurs correspondants. Elles disposent d'une voix propre, plus une voix par centaine d'adhérents révoquée et à jour de leurs cotisations.

Tout membre du Comité directeur qui, sans motif valable, n'aura pas assisté à trois réunions consécutives, peut être considéré comme démissionnaire.

Le secrétaire tient à jour un registre sur lequel sont consignés les procès-verbaux de séances, les procès-verbaux sont signés par le président et le secrétaire après approbation du Comité directeur.

### ART. X

Sections. — Chaque fois qu'il est possible de grouper dans un ou plusieurs départements, un noyau d'anciens prisonniers du stalag VI A, ceux-ci peuvent créer une section de l'Amicale après avis favorable du Comité directeur.

La section élit un président, qui choisit lui-même son bureau.

Pour permettre une représentation permanente à Paris des sections de province, celles-ci désignent, d'accord avec le Comité directeur, un membre actif de l'Amicale résidant à Paris, qui devient correspondant de la section de province. Le correspondant est révoquant sur simple décision de la majorité du bureau de la section.

### ART. XIV

Règlement intérieur. — Un règlement intérieur est établi par le Comité directeur qui le fait approuver par l'Assemblée générale.

Il fixe les divers points non prévus aux statuts.

\*\*

Les autres articles ne subissent aucune modification.

LE COMITE DIRECTEUR.

## Service du Reclassement et d'Entr'aide professionnelle

Nous signalons à nos camarades que des cours de Comptabilité sont spécialement réservés aux anciens P. G., aux Veuves de guerre et à leurs enfants sous l'égide du ministère des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre et sous la direction effective de M. Maurice Binge, rédacteur principal à ce ministère.

La participation aux frais est fixée à 450 francs pour les cours publics et à 1.450 francs pour les cours par correspondance. Les cours publics reprendront au mois d'octobre.

Des propositions sont faites au ministère du Travail pour le placement éventuel des élèves qui auront subi les examens avec succès. Est-il utile d'ajouter que notre Service d'entr'aide professionnelle aidera nos camarades à trouver des places en rapport avec leurs aptitudes.

Nos camarades peuvent s'adresser, pour obtenir les renseignements détaillés dont ils ont besoin, à M. Maurice Binge, 21, rue Véron, Paris (18<sup>e</sup>). Ne pas joindre de timbres pour la réponse.

\*\*

« Rapatriés, travaillez ensemble »

Note importante. — Ne pas oublier de rappeler le numéro en écrivant.

### A. — Emplois

Note : Les Commerçants et les Industriels peuvent s'adresser à nous, s'ils recherchent des CHAUFFEURS poids lourd, PERSONNEL de restaurant ou d'hôtel, EMPLOYÉS DE COMMERCE, OUVRIERS BOULANGERS, CUISINIERS, EMPLOYÉS DE BUREAU, EMPLOIS DIVERS AUX COLONIES.

### DEMANDES D'EMPLOI

P. G. Rapatrié cherche place de Régisseur dans l'Est ou le Nord-Est. — N° 70.

P. G. Rapatrié désire trouver du travail à domicile comme menuisier dans n'importe quel genre. — N° 73.

### B. — Entr'aide professionnelle

Note : Nos camarades sont avertis qu'ils peuvent s'adresser au Service pour trouver un rapatrié qui leur serve de guide dans les différentes Administrations.

### GERANCES

Rapatriés cherchent gerances Paris, Banlieue, dans les branches suivantes : QUINCAILLERIE - PARFUMERIE et LINGERIE - GARAGES - CANTINES - VINS - ALIMENTATION - EPICERIE - HOTELS - CAFES - CHAUSSURES - BOUCHERIE - TABAC.

### Recherche de fournisseurs et Représentants

P. G. Rapatrié recherche fournisseurs en tissus, lingerie, bonneterie pour Dames et Enfants. — N° 74.

## NOS ALLONGÉS

M. SAUVAGE, 1, rue de la Cure, à Villiers-en-Lieu, par Saint-Dizier (Vosges).

M. Beaumont, 276, rue Etienne-Marcel, à Bagnolet (Seine), actuellement à l'hôpital Lariboisière.

M. MONTETY, Lacavalane (Aveyron).

M. LERAG, Saint-Sever (Calvados).

M. RIBOT, Mirambeau (Charente-Mar.).

M. FIOT Maurice, S.P. 58.554, B.P.M. 517.

M. RAY Jean-Marie, Sana de La Guiche, section A (Saône-et-Loire).

Ces camarades, durement éprouvés par la captivité et la maladie, seraient heureux de recevoir des lettres, un petit colis et une visite de temps en temps. Ne serait-il pas possible qu'un ancien VI A, habitant dans ces régions, aille bavarder une heure avec un de ceux-ci.

Un cultivateur, ancien VI A, ne pourrait-il pas envoyer une demi-livre de beurre, directement, à ces camarades. ?

Allons, un bon mouvement ! que ceux qui ont la chance d'être en bonne santé pensent à ceux qui souffrent et montrez-vous VI A.

### BULLETIN A DETACHER ET A RENVOYER

J'approuve

Je n'approuve pas

(Rayer la mention inutile)

### LES NOUVEAUX STATUTS DE L'AMICALE

Nom : .....

Adresse : .....

Signature : .....

## RÉTROSPECTIVE

# SAINT-ÉTIENNE de 1789 à nos jours

### CRISES ÉCONOMIQUES

Les crises économiques ne datent pas d'aujourd'hui !

Si nous remontons l'histoire, celle de Saint-Etienne, en particulier, nous trouvons les mêmes causes avec les mêmes effets.

L'histoire est un perpétuel recommencement. Placé sur la matérialité des faits, l'histoire économique de la Révolution fut l'histoire de la misère publique. C'est en 1789 que les assignats furent créés. Leur émission, s'élargissant chaque jour, amena une rapide dépréciation de ceux-ci.

Les marchés étaient désertés par les paysans, les boucheries peu fréquentées. La misère devint si grande qu'à Saint-Chamond on ordonna de tuer tous les chiens (ceux des bouchers exceptés !).

Le point crucial restait la question du pain. La misère était généralisée. Les denrées ou objets de première nécessité ne s'obtenaient qu'avec des certificats délivrés par les municipalités.

C'est le 28 vendémiaire, an III (19 octobre 1794) que des travaux furent exécutés au moyen de réquisitions. Forges et ateliers s'étagèrent sur la nouvelle route de Roanne. L'arrêté portait que ces travaux seraient commencés sans délai, continués sans relâche et finis sans repos !... On ouvrit par la même occasion les rues actuelles de Sainte-Catherine, de la Loire, des jardins et de la Paix. Les terrains étaient donnés par la Commune.

L'église des Visitandines (Sainte-Marie) était affectée au traitement des résidus pour en extraire le salpêtre.

En 1794, le « marché noir » était déjà pratiqué. Si le pain valait officiellement 6 sols 1/2 la livre de 421 grammes (soit 0,77 le kg.), il se vendait en réalité beaucoup plus puisque le pain de seigle le plus grossier se payait 35 sols la livre de 421 grammes (soit 4,25 le kg.).

La fabrication des armes donnait à plein rendement, au détriment du commerce de la quincaillerie. La rubanerie, considérée « enfant de luxe », souffrait de la suppression de nos rapports avec l'étranger. Les assignats circulant en grand nombre, n'étaient échangés qu'avec une énorme dépréciation, contre des denrées ou marchandises cotées à des prix fabuleux.

La vie était hors de prix. En octobre 1795, l'assignat tomba à moins de 1 % de sa valeur. Ainsi ceux qui avaient échangé des assignats au pair ou à peu près se trouvaient légalement dépouillés.

En 1813, à part l'industrie des armes alimentée par la guerre, les autres industries locales furent très éprouvées.

Tracé en 1802, un plan d'édilité très étendu (constructions de ponts, d'égoûts, ouverture du Furan, aménagements de bâtiments publics : Hôtel de ville, tribunal, prison, théâtre, bourse, halle au blé, barrage de Rochetaillée) fut exécuté de l'année précitée jusqu'en 1807.

En 1810, il y eut de nombreuses banqueroutes. Cette crise fut d'ailleurs générale.

En 1866, Saint-Etienne, grande agglomération ouvrière, essayait de se donner l'aspect d'une ville. La vie était plus chère parce que les besoins allaient en progressant. Cette situation occasionna une série de grèves à la fin de la période 1865 à 1869 : passementiers, mineurs, cordonniers, menuisiers, etc... C'est en 1871 que le travail reprit quand le calme fut rétabli.

L'année 1871 fut exceptionnellement favorable à la rubanerie, à la métallurgie et aux mines. Mais le commerce de détail faisait entendre des plaintes. *L'incertitude politique était la principale cause de la stagnation des affaires.* Au ralentissement du travail industriel s'ajoutait une augmentation sensible du prix de la viande.

En 1880, furent achevés les nouveaux abattoirs de Saint-Etienne et la caserne de cavalerie. Les tramways à vapeur circulèrent en 1881. L'école professionnelle, élégante dans sa maçonnerie, date de cette année-là.

Après bien des polémiques, la construction de l'hôpital de Bellevue fut décidée en 1894. L'année 1906 fut caractérisée dans sa dernière période par une reprise générale dans toutes les industries.

De 1909 à 1913, rien de saillant. 1914-1918 : la guerre. De 1919 à nos jours, tout le monde a suffisamment présent à l'esprit cette dernière période pour qu'il soit inutile de la développer.

Pour terminer, voici le nombre d'habitants que Saint-Etienne comptait aux années suivantes :

En 1515 . . .	3.768 habitants
En 1790 . . .	23.063 —
En 1846 . . .	67.968 —
En 1872 . . .	110.814 —
En 1901 . . .	146.000 —
En 1921 . . .	168.000 —
En 1926 . . .	194.549 —
En 1946 . . .	177.000 —

H. BUSSIÈRE.

## LA FAMILLE VI A

### NAISSANCES

Notre camarade OURDILLIER, 8, place de l'Hôtel de Ville, à Gonesse (Seine-et-Oise), nous fait part de la naissance de sa fille, Mireille, le 10 juillet 1946.

Notre camarade GEORGIN, 38, rue du Moulin, La Rochelle, a la joie de vous faire part de la naissance de sa fille Claudette.

Notre camarade BOURLINGUEZ Roland, 17, Cité de la Fosse-8, à Courrières (Pas-de-Calais), est heureux de vous faire part de la naissance de son fils Gérard.

M. et Mme PARAVY, de Saint-Genis-sur-Guiers, ont la joie de vous faire part de la naissance de leur fille Monique.

M. et Mme DUBOIS-MORELLE ont la joie de vous faire part de la naissance de leur fille, Ginette, à Marçay-Ostrevent.

M. et Mme Henri BERTRAND ont la joie de vous faire part de la naissance de leur fille, Marie-Thérèse, le 17 septembre 1946.

M. et Mme LEVET, 21, rue de la Charité, à Saint-Etienne, ont la joie de vous faire part de la naissance de leur fils Michel.

Notre camarade STAUT Jacques, 8, place Hoche, à Versailles (Seine-et-Oise), est heureux de vous faire part de la naissance de son fils André.

Notre camarade TOURNIER, 25, rue Vasco-de-Gama, Paris (15<sup>e</sup>), a la joie de vous faire part de la naissance de son fils Michel.

Notre camarade LUCAS Georges, 484, Route Nationale, à Nœux-les-Mines, est heureux de vous faire part de la naissance de son fils Joël, le 29 juillet 1946.

Notre camarade DESMETTRE, 20, rue du Sergent-Maginot, est heureux de vous faire part de la naissance de sa petite-fille Edith.

Notre camarade Jean RUER, de Saint-Etienne (Vosges), a la joie de vous faire part de la naissance de son fils Jean-Marie.

Notre camarade Gérard GILLES, demeurant à Pont-Farcy (Calvados), a la joie de vous faire part de la naissance de son fils Alain-Caluc-Camille-Gilles, le 13 août 1946.

Notre camarade HOHMANN a la joie de vous faire part de la naissance de sa fille Jeanine, le 1<sup>er</sup> août 1946, 88, Grande-Rue, à Gérardmer (Vosges).

Notre camarade CARON René, du Kommando 664 F, est heureux de vous faire part de la naissance de sa fille Michèle-Annie, le 21 juillet 1946.

Nos vœux sincères de bonheur à cette génération de la Paix.

### MARIAGES

Notre camarade PREVOT, Sérignan (Vaucluse), est heureux de vous faire part de son mariage avec Mlle Jeanne MARTIN, le 17 août 1946.

Notre camarade LEROU, 70, Cours Victor-Hugo, Bordeaux (Gironde), est heureux de vous faire part de son mariage avec Mlle Marie-Thérèse BOY, le 20 juillet 1946.

Notre camarade GANEL Adrien, Saint-Marcel-de-Chapareillon (Isère), est heureux de vous faire part de son mariage avec Mlle PELLOUX Yvonne, le 8 juin 1946.

Notre camarade PERRON, de Blanc-Mesnil, Kommando 761, est heureux de vous faire part de son mariage avec Mlle Denise BACHELET, qui a eu lieu le 14 août 1946.

Notre camarade JOSSEAUME Albert est heureux de vous faire part de son mariage avec Mlle LULLIER Fernande, qui a eu lieu le 14 octobre 1946.

Notre camarade NOURY Gustave a le plaisir de vous faire part de son mariage avec Mlle BOUFFORT Françoise, qui a eu lieu le samedi 13 octobre 1946, à Fougères (Ille-et-Vilaine).

Notre camarade FAGANT Pierre, 15, rue du Parchamp, Boulogne-sur-Seine, a l'honneur de vous faire part de son mariage avec Mlle DOUARD Françoise, qui a eu lieu le 19 août 1946.

Notre camarade ROUX, Roz-sur-Couesnon (Ille-et-Vilaine) est heureux de vous faire part de son mariage avec Mlle ROUXEL Louise, qui a eu lieu le 15 octobre 1946, à Saint-Marcen.

Notre camarade RAGOT, à Oudaincourt (Haute-Marne), est heureux de vous faire part de son mariage avec Mlle LECLERC-PETIT.

Nos très vives félicitations aux jeunes époux et nos meilleurs vœux de bonheur.

### DECES

Nous apprenons le décès de notre ami PICHARD, survenu le 26 septembre 1946, à Saint-Etienne, à la suite d'une longue et pénible maladie contractée en captivité.

A la section Stéphanoise, accompagnant le corps de notre camarade, étaient venus se joindre nos amis : GUYAT, CLAEYS et Mme, représentants la section du Rhône.

Nous apprenons avec peine la mort de René PICHET, fils de notre camarade

## De tous les coins... de France et d'ailleurs

### URGENT

Un camarade en panne de construction demande s'il n'y aurait pas parmi nous un fabricant de fibro-ciment.

Ecrire, 47, rue de la Victoire, Paris (9.)

### \* \* \*

Notre camarade DELARUE envoie un cordial bonjour à tous les VI A et plus particulièrement à tous les copains du 761 F.

Notre camarade GILLES envoie son bon souvenir à tous les VI A et particulièrement à ceux du 715 F.

Notre camarade, soldat CHEMIN Louis, C.A.B. 3, secteur postal 53-448, B.P.M. 519, demande des nouvelles des copains de Langbauchum.

Notre camarade HAMON, 2, impasse Franchemont, Paris (11<sup>e</sup>), serait heureux de connaître l'adresse de Robert DURET et BILBOTEAU et de recevoir de leurs nouvelles.

Notre camarade MACAIRE, infirmier du VI A jusqu'en 1942, envoie bien le bonjour à tous ses camarades de captivité.

Notre camarade Martial COLDEBŒUF, d'Oradour (Hte-Vienne), de passage à Paris, envoie le bonjour à tous ses camarades du kdo 761 F.

Notre camarade Albert JOSSEAUME, à la Mazurie, par Pont-sur-Avranches (Manche), serait heureux de recevoir des nouvelles de son camarade GOUNOUF, ancien distributeur de casses-croûtes au 56 F.

Notre camarade DESMETTRE transmet un cordial bonjour à tous les VI A et plus particulièrement aux anciens du 752 F.

Mme Vve RIQUIER, demeurant à Pont-Berger, Gouville-sur-Mer (Manche), serait heureuse de connaître les noms et adresses des camarades ayant assistés son mari à ses derniers moments.

Notre camarade SCHNEDECKER, demeurant à Héricourt (Haute-Saône), serait heureux de recevoir des nouvelles de ROUFFIAT Maurice qui travaillait à la Wacherei du camp et qui est parti en kommando en 1942. Il transmet un cordial bonjour à tous les VI A et plus particulièrement à Bernard LACROIX et LETREMBLE.

Notre camarade DUMONT, employé à la mairie de Gamaches (Somme), envoie un amical bonjour à tous les anciens du 1 F. Il nous écrit : « Je ne les oublie pas et reste avec eux, là-bas, par la pensée ».

Jean ROUX, ex-bibliothécaire du 761 F, serait heureux d'avoir des nouvelles de VIVIER, PORTUGAL, DANGE, DEMANGEL, VARANDE et AUBERT, et transmet un amical bonjour à tous les camarades.

Notre camarade BOURDIN, demeurant à Meaulne (Allier), envoie un amical bonjour à tous les camarades.

BOUREILLE, 34 bis, rue Sorbier, Paris (20<sup>e</sup>), serait heureux d'avoir des nouvelles d'ANDRIANE Roger.

Notre camarade REGAL Robert, 299 Coron, à Noyant (Allier), transmet à tous les camarades du 1 F. un amical bonjour et demande des nouvelles de PIQUE Henri.

Notre camarade PINTÉ Guislain, 31, rue Pasteur, à Fouquières-les-Lens (Pas-de-Calais), envoie un amical bonjour à tous les anciens du 56 F et plus particulièrement à MABILLE, du Havre, et DUGAS.

BERGOUNON Olivier, homme de confiance du 1236 (VI K) se rappelle au bon souvenir de ses camarades.

### URGENT

Qui pourrait donner des nouvelles de notre camarade ZEROUALI Mohamed, demandées par les services des Recherches de la Croix-Rouge française, 4, rue Roland-de-Bussy, à Alger.

### DEMANDE D'EMPLOI

Notre camarade FRISE, 10, rue Poulet, Paris (18<sup>e</sup>), cherche une place comme peintre en bâtiment, de préférence à Paris ou en banlieue.

Camarade VI A échangerait 2 pièces, 3 x 3, cabinet de toilette, débarras, cuisine, 1<sup>er</sup> étage. Loyer 2.000 fr. par an. Contre appartement 3 ou 4 pièces, ou pavillon environs de Paris, avec préférence garage, Loyer de 5 à 6.000 fr. Ecrire : SLAVINSKY, 14, bld Blanqui, Paris (13<sup>e</sup>). Visite de 13 à 14 h. 30 et à partir de 20 h.

Retenez le dimanche 12 janvier. A la Salle Saulnier, séance récréative pour les enfants. Distribution de gâteaux.

André PICHET, à l'âge de 15 ans, 18, avenue Gabriel-Péri, à Arcueil.

L'Amicale du Stalag VI A s'associe à la douleur des familles de nos camarades. Que celles-ci trouvent ici l'expression de la sympathie attristée de la grande famille du VI A.

Le Gérant : FRÈRE Charles.

Imp. Nouvelle (Ass. Ouv.), 53, quai de la Seine - 1078-10-46

LE 1<sup>er</sup> FEVRIER 1947

GRANDE FÊTE ANNUELLE  
de la Section de l'Île-de-France

BAL — ATTRACTIONS  
BUFFET — BAR

Le prochain journal vous donnera le programme détaillé.

## COMMERÇANTS

## ET INDUSTRIELS

confiez-nous votre publicité

Demandes d'emplois : insertion gratuite.

Offres d'emplois et toute publicité : 35 francs la ligne.

	1 numéro	1 an
Le 32 <sup>e</sup> de page.	450 »	2.500 »
Le 16 <sup>e</sup> de page.	700 »	3.700 »

## TOUS TRANSPORTS

Location de camions

Conditions exceptionnelles  
Réductions aux Anciens K. G.

S. T. A. L. A. G.

**MUSKER IZPIA**

PILAT (Gironde)

Téléph. : MOULLEAU 248

**LA RADIO**

s'apprend aussi par correspondance!

**ECOLE CENTRALE  
DE T.S.F.**

12, RUE DE LA LUNE - PARIS

**LE CADAYRE DE L'ÉTANG**

SUITE

On l'avait tuée d'une balle de revolver dans la nuque puis, le corps déshabillé et mutilé, chargé de deux poids de vingt kilos liés autour de la ceinture par un câble d'acier, avait été jeté dans l'étang.

— C'est du beau travail, commenta Jannin, lorsque le lendemain, après avoir pris connaissance des rapports, il fut appelé à donner son opinion devant un Procureur bien empoisonné, voilà bien une des énigmes les plus impossibles que j'aie jamais rencontrées. Nous ne possédons pas un indice, nous ignorons le nom de la victime et sommes incapables de le découvrir, aucune reconnaissance formelle n'étant possible. Vous pouvez classer votre dossier Monsieur le Procureur, nous en serons au même point dans six mois qu'aujourd'hui.

— C'est bien mon avis, dit gravement le magistrat, mais le devoir est là. Il faut au moins tenter quelque chose. Ne pensez-vous pas que l'on puisse tirer une piste des poids et du câble ? Et la balle ?

— Il s'agit de vieux poids ayant servi pendant au moins cinquante ans, l'usure leur a grignoté au moins une livre à chacun. Quant au câble, tous les automobilistes sérieux en ont un semblable dans leur coffre pour le cas où ils devraient se faire remorquer. La balle est sortie d'un pistolet automatique de 7 mm. 5. Il n'est pas un officier ou un sous-officier de carrière qui n'en ait un pareil, sans compter les civils.

— Que pouvez-vous alors ?

— La routine. D'un côté, nous questionnons tous les gens des environs pour savoir si en septembre ou octobre dernier, ils ont aperçu un couple se promenant vers l'étang ou s'ils ont entendu un coup de feu. Mais les naturels dédaignent en général les plaisirs de la nature, sauf les amoureux, trop occupés d'eux-mêmes. La route nationale est toute proche, une voiture arrêtée n'aurait pas retenu l'attention. Et, si la chasse était ouverte, une détonation serait passée inaperçue.

— Pas brillantes vos perspectives.

— D'un autre côté, nous allons relever toutes les disparitions signalées depuis cette époque pour rechercher les concordances possibles.

— Et sur le lieu du crime ?

— Au bout de neuf mois, après les pluies d'automne, la neige, les gelées, les giboulées de printemps et les orages de ce début d'été ce serait bien le diable s'il restait quelque trace. Et comment pourrions-nous les attribuer au meurtrier ou à sa victime.

— Allons, mon cher Commissaire, faites de votre mieux et espérons que la chance chère aux policiers malins, vous sera favorable.

L'après-midi, nous retournâmes à l'étang, tous les trois. On avait fouillé toute la vase, cherché partout à l'entour. Bob restait rêveur : l'affaire le tracassait, il eût voulu résoudre le problème mais il ne savait par quel bout le prendre. Il commenta, enfin :

— Celui qui a commis ce crime semble ne pas avoir fait une faute. Sans la nécessité de réparer la vanne, le crime aurait pu rester ignoré des années. Même dans l'hypothèse la moins favorable, que risquait-il ? Il a amené la femme ici. Selon toutes apparences, ils semblaient d'accord. Sous un prétexte quelconque, il la passe derrière elle et la tue.

— Supposition gratuite. Rien ne prouve qu'on l'a tuée ici.

— La déduction est la plus vraisemblable. Je parierais même que je connais l'endroit où a été tiré le coup de feu.

— Tu te vantés.

— C'est très simple, venez.

En temps normal, le fond du pré, de l'autre côté de la digue, est coupé par un sentier qui rejoint la cascade, née du trop-plein de l'étang. Ce jour là, il était recouvert de boue et d'eau et nous dûmes descendre les trois mètres par escalade. Au-dessus du cirque miniature où l'eau écla-boussait avec un grondement minuscule, à son échelle se trouve un roc plat où, l'on ne sait comment, ont poussé deux chênes.

— Vous voyez, reprit mon ami, l'homme fait passer la femme devant lui, elle se penche entre les arbres, il l'enlace du bras gauche tandis que la main droite saisit le revolver. Il tire... et c'est fini. Les pistolets automatiques éjectant, en général, à droite, la douille, si j'ai raison, a dû sauter dans ce buisson en contre-bas ?

Une recherche minutieuse la fit bientôt retrouver. C'était une pièce à conviction, mais de quelle utilité pouvait-elle être pour la recherche du criminel ?

Quand, trois jours plus tard, nous repartîmes pour Paris, nous n'étions pas plus avancés. Puis, ce furent les vacances et, jusqu'à fin septembre, ni Bob ni moi ne pensâmes au cadavre de l'étang. Du moins, pas longuement. Le spectacle avait été trop affreux pour que nous ne l'éloignions pas bien vite de notre souvenir.

Au début d'octobre s'ouvrit, dans une salle parisienne, une exposition de photographies. Bob, fervent de ces jeux de la lumière en noir et blanc, m'y entraîna. Résigné, au long des salles, je baillais mon indifférence pas même polie. Soudain, j'oubliai ma lassitude et, saisissant mon ami par le bras, pointai un index tremblant vers un cliché. Nul doute n'était possible, c'était notre étang. L'onde y frissonnait encore de son lourd mystère, les arbustes se courbaient vers elle comme pour mieux l'entendre murmurer son secret, les lourdes frondaisons mangeaient tout l'espace, réduisant le ciel à la portion congrue et leur reflet sans lumière se perdait dans la sombre moire de l'eau.

Nous restâmes un long moment silencieux comme si nous attendions de l'image une révélation ; tellement saisissant ressortait dans cette épreuve le caractère mystérieux du site, que nous eûmes l'impression qu'elle allait nous chuchoter la solution de l'énigme.

— Celui qui a fait cette photo, dit Bob, a parfaitement su y allier la beauté propre du paysage et les sentiments que le récit de la macabre découverte avait fait naître en lui. Je te parie qu'on venait de la lui raconter quand il a fixé sur la plaque cette émouvante image. Il faut que je sache qui a fait cela.

Je faillis éclater de rire en voyant le secrétaire général de l'exposition. Non que j'en eusse bien envie, tout remué que j'étais par mes souvenirs réveillés, mais il était tellement typique qu'on l'eût crû sorti d'un roman ou d'un film. Pas tellement vieux, mais le paraissant à force d'être incolore, à la fois distingué et servile, homme du monde et petit fonctionnaire, il évoquait les figures classiques du pion des collèges de province, malgré son monocle d'officier de cavalerie. Il était blond fadasse, imberbe, légèrement vouté. Il s'exprimait en termes choisis et longuement prémédités.

Il nous reçut fort aimablement et, quand nous lui eûmes exposé les raisons de notre curiosité, se fit un devoir (mais non un plaisir) de nous renseigner. Hélas, la photo avait été envoyée par un anonyme, sans un mot d'explication, sans aucune référence. Elle était parvenue à la fin de l'été, l'année dernière mais n'avait pas alors été exposée. Retrouvée cette année, on l'avait prise pour combler un vide. Cette précision parut emplir mon ami d'un vif étonnement.

— Cette photo a donc été prise avant la découverte du corps. Est-ce moi qui me trompe ? Est-ce un tour de mon imagination ? J'ai pourtant bien senti dans ce petit tableau tout le mystère de l'étang. Tu

es bien de mon avis, Charles ? Mais si la photo est ancienne, cela change tout, à moins que...

Il s'était levé et allait de long en large dans le bureau. Notre interlocuteur le regardait avec un peu de curiosité mêlé de beaucoup d'ennui. Bob s'arrêta net :

— Excusez-moi, Monsieur, mais ce que vous m'apprenez m'a littéralement abasourdi. Les conclusions que j'en tire, encore vagues, d'ailleurs... Voyons : Vous êtes un expert des plus qualifiés. A votre avis, l'homme qui a tiré ce cliché en était-il à son coup d'essai ?

— Non, certes, il y a dans la recherche de l'angle de prise de vue trop de certitude. D'un autre côté, la poésie profonde, quasi morbide de l'étang est trop sûrement rendue. Un débutant n'eût pu réussir aussi pleinement.

— Nous sommes d'accord. Voici ce que je vais vous demander. Pourriez-vous, d'après ces données, et en vous reportant à vos archives, identifier l'auteur.

— Ce n'est pas impossible mais la tâche est ardue. Néanmoins, je vous comprend et je vous promets d'essayer. Voulez-vous repasser d'ici quelques temps.

— Merci infiniment. En tout cas, je vous recommande le secret.

L'autre, l'air toujours aussi ennuyé, nous reconduisit en renouvelant ses politesses mitigées. Nous ne fîmes qu'un bond jusqu'au quai des Orfèvres. Jannin, par chance, était dans son bureau.

— Où en es-tu de ton affaire de l'étang du Moulin ? lui cria Bob dès la porte ouverte.

— Enterrée, mon vieux, le dossier n'est pas classé mais c'est tout comme. A moins d'un extraordinaire hasard.

— Tu n'as rien trouvé ?

— Absolument rien. J'ai épluché la liste de toutes les disparitions signalées depuis 10 mois. Pour certaines, j'avais un faible espoir mais, à chaque fois, l'enquête le fit s'envoler. Les disparues se retrouvent vite quand on les cherche vraiment. Mais quelle tarentule t'as piquée de me bondir ainsi dessus ? Aurais-tu du nouveau toi ?

Nous racontâmes notre visite à l'expo-

sition. Le Commissaire haussa les épaules.

— N'importe qui peut avoir tiré cette photo. Tu t'es figuré des choses... Enfin, je veux bien faire des recherches, mais avec quoi ? et sur qui ? Même si c'est l'assassin qui a mis le cliché, surtout si c'est lui, ce sera difficile. Car on peut dire qu'il a bien combiné son coup celui-là. Il n'a rien laissé derrière lui. Pas une trace, pas un indice.

— Si.

— Quoi donc ?

— Son crime. C'est tout de même un fait cela, matériel et psychologique. On ne peut plus le supprimer, l'effacer une fois qu'il existe. Enlève toutes les autres traces, couvre toutes les pistes, lui demeure et, s'il ne nous mène pas à son auteur, c'est faute de comprendre ce qu'il nous dit, ce qu'il nous crie.

— Poète, va. Tu ne vas tout de même pas prétendre qu'avec rien on peut découvrir le coupable ?

— Ce n'est pas rien, puisque nous savons qu'il y a eu crime et comment il a été commis. Bien sûr, vous autres, si on vous retire tous les fétiches auxquels vous rendez un culte, les traces matérielles qui sont le pain quotidien de votre débilité imaginative, vous voilà vidés de toute substance exsangues, voués au crétinisme intégral.

— Ainsi, toi, avec ton esprit supérieur, dédaigneux des viles contingences qui nous rivent au sol, tu te fais fort de trouver l'assassin ?

— Pourquoi pas ?

— C'est impossible.

— Que paries-tu ?

— Chiche. Un déjeuner dans un restaurant au choix du gagnant. Pour nous trois. Charles fera l'arbitre.

— Entendu. Et, maintenant, au travail. Je vais réfléchir. Demain je te dirai dans quelles directions doivent porter tes recherches.

— Ah. C'est moi qui... ?

— Parbleu. D'abord je n'ai ni le temps ni l'organisation. Et puis, foin des besognes basses matérielles. Je ne veux pas descendre du plan psychologique. Bye, bye.

(A suivre.)

**PROCHAINEMENT...**

Le service du journal sera exclusivement effectué aux adhérents de l'Amicale.

N'attendez donc pas plus pour remplir le bulletin d'adhésion ci-dessous et l'adresser : 47, RUE DE LA VICTOIRE, PARIS (9<sup>e</sup>).

Compte chèques postaux : 5450-38.

AMICALE  
DES ANCIENS PRISONNIERS  
DU STALAG VI A  
47, rue de la Victoire  
PARIS (9<sup>e</sup>).

**Bulletin d'Adhésion**

Je soussigné : (Nom (1) et prénom) .....

demeurant à : ..... Département : .....

Rue : .....

après avoir pris connaissance des statuts, déclare adhérer à l'AMICALE DES ANCIENS PRISONNIERS DU STALAG VI A comme

membre : .....

Ci-joint la somme de

A ..... le .....

Signature :

(1) En capitales.

## FOURRURES

Neuf et Transformations  
Tannage et Teinture**A. SOULAT**

— 43, rue des —

Immeubles Industriels

PARIS XI<sup>e</sup>